

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES
BASSINS AISNE VESLE SUIPPE**

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

.

1. LE SIABAVES

1.1 Les missions et compétences

Dans les statuts du SIABAVES modifiés par l'arrêté interdépartemental en date du 23 mars 2018, l'article 3 définit les attributions du syndicat de la manière suivante :

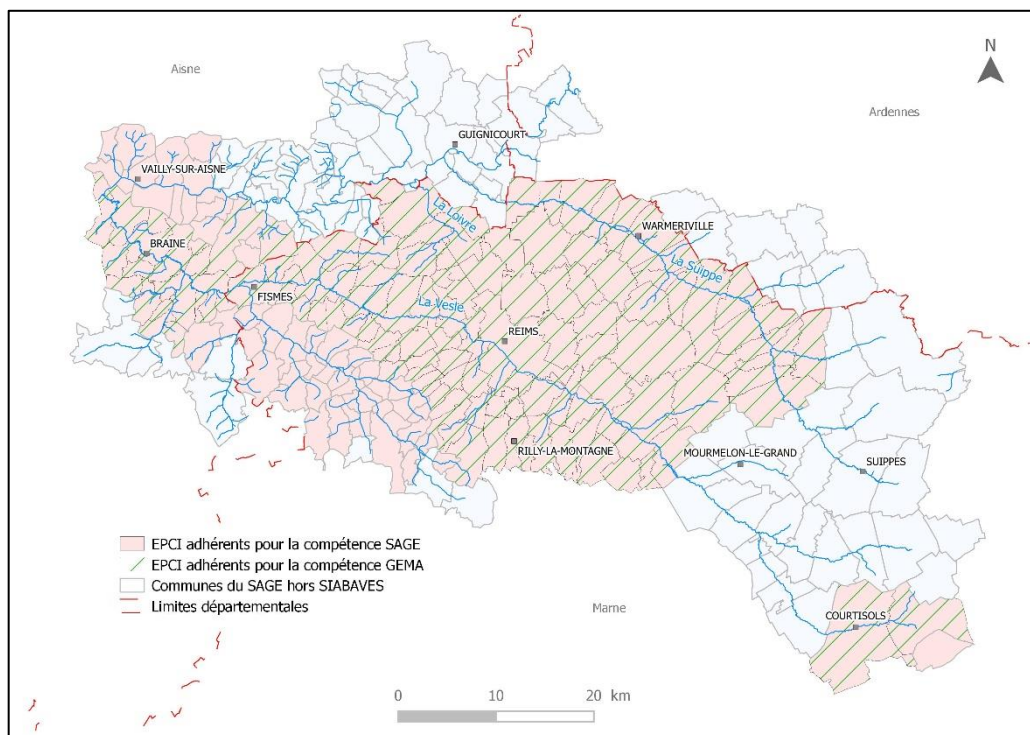
1. Pour l'ensemble de ses membres, le Syndicat est habilité à entreprendre toutes actions relatives à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence concerne l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) "Aisne Vesle Suippe" prévu par le décret n° 92-1042 pris en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, schéma dont les limites ont été fixées par arrêté inter préfectoral du 7 janvier 2004, et de ses éventuels contrats d'application.

2. Les collectivités membres du syndicat peuvent par ailleurs lui confier les compétences suivantes, indépendamment du socle commun. Ces compétences concernent l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant à

- a. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, au sens de l'item 1 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- b. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, au sens de l'item 2 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- c. La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, au sens de l'item 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Les items a et b sont des composantes de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations définie à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement, demandant une réelle cohérence. A ce titre ces deux items ne peuvent être transférés séparément au Syndicat.

- d. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, au sens de l'item 4 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- e. la démoustication.



Carte des ECPI adhérents au SIABAVES en 2021

1.2 Les collectivités adhérentes

Le SIABAVES se compose de 3 collectivités adhérentes

	Compétence SAGE (item 12)		Compétence GEMA (items 1, 2, 8)		Autres compétences	
	Communes	Habitants	Communes	Habitants	Communes (e)	Habitants (e)
Communauté Urbaine du Grand REIMS	134 communes	299 121 habitants	106 communes	292 194 habitants	134 communes (e)	299 121 habitants (e)
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	3 communes	3 218 habitants	2 communes	3 147 habitants	3 communes (item 4)	3 218 habitants (item 4)
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	42 communes	14 300 habitants	24 communes	9 228 habitants	-	-

1.3 Les élus

Composition du comité syndical

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Communauté Urbaine du Grand REIMS	BLIN Francis FORTUNE Jean-Pierre BAILLY Mayline	BAILLY Franck MARX Jean MAHUET Christophe
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	PIGNY Eric	VOISIN DIT LACROIX Noël
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	MARCELLIN Dominique KANIEWSKI Dominique	SARAZIN Denis CROMBEZ Olivier

Composition du bureau

Président : Francis BLIN
1^{er} Vice-Président : Jean-Pierre FORTUNE
2^{ème} Vice-Président : Dominique KANIEWSKI
3^{ème} Vice-Président : Eric PIGNY

1.4 L'équipe

Direction : Jean-Christophe INGLARD

Pôle administratif :

- Secrétariat – comptabilité : Monique DEBROUWER
- Finances – affaires juridiques : Florence REGNIERE

Pôle Technique :

- SAGE Aisne Vesle Suipe : Léa PERSOZ du 15 février 2021 au 25 mai 2021 puis Jade PIERRET (à partir du 15 novembre 2021) au poste d'animatrice (0.5 ETP)
- CTEC Aisne Vesle Suipe :
 - o Candice DAVIAUD au poste d'animatrice Zones humides et Erosion/Ruissellement (1 ETP)
 - o Jean-François GILBERT au poste de technicien rivière (1 ETP)
 - o Aline ANTOINE au poste d'animatrice rivière (1 ETP)
 - o Léa PERSOZ puis Jade PIERRET au poste d'animatrice pour la gestion quantitative (0.5 ETP).

Le pilotage du pôle technique est assuré par Aline ANTOINE en tant que cheffe de services.

1.5 Les évolutions organisationnelles

- Règlement intérieur sur le temps de travail

Le règlement régissant le temps de travail des agents du SIABAVES a été voté par délibération de décembre 2021. Il permet de :

- mettre à jour la durée annuelle du travail, conformément au décret 26 novembre 1985.
- Proposer différents régimes de travail hebdomadaires
- définir les horaires de travail avec des plages fixes et des plages mobiles
- régir les droits et la prise de congés et de RTT

- Télétravail

Par délibération du 9 février 2021, le SIABAVES a mis en place sur expérimentation du le télétravail et propose aux agents 2 formules :

- Un forfait de 40 jours par an
- Un à deux jours fixes par semaine avec un temps de présence obligatoire de 3 jours par semaine

2. LE SAGE AISNE VESLE SUIPPE

2.1. L'historique

Le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été délimité par arrêté inter-préfectoral du 16 janvier 2004 et s'étend sur 3096 km², 268 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts de France).

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

2.2. L'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice à 0,5 ETP sur le SAGE.

En début d'année 2021, le poste était vacant. La nouvelle animatrice SAGE, Léa PERSOZ a pris ses fonctions du 15 février au 25 mai 2021. Jade PIERRET a repris l'animation du SAGE à compter du 15 novembre 2021. Entre-temps, Candice DAVIAUD a assuré l'intérim sur les dossiers loi sur l'eau, les documents d'urbanisme et Aline ANTOINE sur le renouvellement de la CLE.

2.3. Le bilan de l'année 2021

2.3.1. La procédure de renouvellement de la CLE

Les élections municipales, qui se sont tenues le 15 mars et le 28 juin 2020 puis les élections départementales et régionales 2021, ont invalidé la CLE. Elle n'est donc plus en mesure ni d'émettre des avis, ni de se réunir, ainsi que le bureau.

Le processus de renouvellement s'est poursuivi cette année. L'arrêté inter-préfectoral de composition de la CLE est en cours de signature, celui-ci devrait être signé au début de l'année 2022.

L'animation, en 2021, a principalement consisté aux analyses des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme, aux suivis des dossiers du territoire, mais aussi, au suivi des réunions préalables aux études quantitatives sur le territoire du SAGE.

2.3.2. L'analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2021, 17 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

La CLE ne pouvant se réunir, les avis rendus n'ont été que techniques, tenant compte de la conformité et/ou de la compatibilité de ces dossiers avec le SAGE.

2.3.3. Le suivi des documents d'urbanismes

En 2021, 9 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE, dont :

- 4 avis sur les documents en version arrêtée ;
- 5 demandes d'informations dans le cadre des portés à connaissance.

2.3.4. La mise en œuvre des dispositions du SAGE

- d7 : Effectuer un suivi de l'étendu des assecs au niveau des stations ONDE

Le réseau ONDE comprend des stations validées au niveau national et suivies par des agents de l'Etat. Afin de mettre en œuvre cette disposition, la cellule d'animation a échangé avec l'OFB pour créer un dispositif complémentaire et légitime. Le choix s'est donc porté sur l'intégration du suivi dans Enquête d'Eau.

Un suivi de 6 cours d'eau dans le département de la Marne a été mis en place sur le territoire du SAGE, en appliquant le protocole utilisé par l'ONDE. Le principe de suivi de ces cours d'eau et la mise en œuvre de celui-ci a été validé par le Comité Départemental Ressource en eau de la Marne, début 2021.

Les relevés mensuels sont ensuite enregistrés dans Enquêtes d'eau et transmis à l'OFB qui centralise l'ensemble des données et les diffusent chaque mois aux services de l'Etat. La cellule d'animation du SIABAVES réalise le suivi de 3 cours d'eau (La Vesle, La Prosne et La Loivre), la CC Région de Suipe suit les 3 autres cours d'eau (La Noblette, La Py et L'Ain).

➤ d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et les zones humides

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suipe, déclinaison opérationnelle du SAGE sur les thématiques rivières, zones humides, érosion-ruissellement, gestion quantitative, la cellule d'animation du CTEC a participé aux réunions concernant :

- l'étude prospective d'évaluation de l'état quantitatif des ressources en eau, portée par la Région Grand-Est ;
- l'étude quantitative Arc Crayeux/ Aisne / Orvain, portée par la Région Grand Est.

➤ d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

Dans le cadre du CTEC Aisne Vesle Suipe, la cellule d'animation du contrat a été conviée à trois réunions du comité départemental de la ressource en eau de la Marne, qui se sont tenues les 25 janvier 2021, le 16 juin 2021 et le 17 décembre 2021.

➤ d74 : Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019. Déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), ce programme vise à rassembler les partenaires dans un ensemble global et cohérent d'actions ayant vocation à réduire les conséquences négatives des inondations.

Ce PAPI contient une étude des potentialités de reconquête de zones d'expansion de crues. Cette étude est portée par l'Entente Oise-Aisne et concerne les lits majeurs des cours d'eau de l'Oise, de l'Aisne, de la Serre et du Thérain aval. Sur la base d'un recensement et d'une analyse multicritères, elle débouchera sur une sélection concertée de sites pilotes qui pourront faire l'objet d'une étude de faisabilité d'aménagement.

La cellule d'animation a participé à la réunion de lancement le 20 janvier 2021.

➤ Autres dispositions

A travers le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suipe, déclinaison opérationnelle du SAGE Aisne Vesle Suipe, les CTEC Eaux Usées / Eaux pluviales portés par les collectivités compétentes, plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre.

Les actions du CTEC Aisne Vesle Suipe sont présentées ci-après.

3. LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT AISNE VESLE SUIPPE

3.1. L'historique

Le présent contrat s'applique sur la totalité du territoire du SAGE, soit 268 communes et 347 001 habitants.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- l'atteinte ou la préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- la rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine
- la préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- l'amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines,
- l'animation et la communication.

Le CTEC a pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans et a signé avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre, le SIGMAA, le PNR de la Montagne de Reims, le CEN Champagne-Ardenne, le CEN Hauts de France, la FDPPMA de la Marne, la FDPPMA de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Son programme d'actions se décline de la manière suivante :

ENJEU	MONTANT (HT, €)
Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles	3 271 295
Enjeu 2 : Rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine	0
Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité	522 810
Enjeu 4 : Amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines	96 315
Animation(s)	1 688 950
Communication	141 675
Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...)	4 400
TOTAL	5 725 445

3.2. L'animation

La cellule d'animation est composée :

- d'une animatrice CTEC pour 0,5 ETP (Léa PERSOZ du 15 février au 25 mai 2021 puis Jade PIERRET à partir du 15 novembre 2021).
- D'une animatrice zones humides avec des missions complémentaires érosion-ruissellement pour 1 ETP (Candice DAVIAUD)
- D'une animatrice coordination CTEC et rivières à pour 1 ETP (Aline ANTOINE)
- D'un technicien rivières pour 1 ETP (Jean-François GILBERT)

3.3. Le bilan financier du CTEC

Le taux d'engagement du contrat à la 1^{ère} année est de 15,5 %, avec des engagements dans les 4 volets faisant l'objet d'un objectif financier. Pour rappel, celui-ci doit atteindre 40% à mi-parcours.

3.4. Le bilan technique du CTEC

3.4.1. Avancement global des actions

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions mises en œuvre, tous signataires confondus. Les actions du SIABAVES liées à la GEMA et incluses dans le CTEC sont présentées dans la partie 4.

	Actions CTEC	Nbre d'actions inscrites	Nbr d'actions réalisées en 2021
Enjeu 1 : Masses d'eaux superficielles	Etudes rivières	15	3
	Projets de restauration	63	7
	Annexes reconnectées	6	2
	Restauration continuité écologique	18	1
	Conventions de vannage	10	0
	Etudes faune/flore	79	10
	Etudes qualité	7	1

Enjeu 2 : rareté de la ressource	Etudes quantité	3	2
	Suivis point étiage	9	13
Enjeu 3 : Zones humides et biodiversité	Document stratégie	1	1
	Réunions stratégie	3	3
	Sites en gestion	21	12
	Etudes faune/flore	16	13
Enjeu 4 : Connaissances	Etude connaissance rivières	45	12
	Plan de gestion zones humides	5	1
	Etudes spécifiques zones humides	8	1
	Inventaires zones humides	1	0
Communication	Journée d'information / sensibilisation	129	30
	Ateliers participatifs	1	0
	Newsletters	18	3
	Outils de communication	16	9

3.4.2. Suivi, accompagnement, animation et communication

➤ Actions des signataires, hors SIABAVES

La cellule d'animation a accompagné, suivi et/ou collectés les informations relatives aux actions des signataires du CTEC et autres partenaires, notamment :

- L'accompagnement de 5 communes pour des projets de réhabilitation de mares, restauration d'étangs, aménagement d'un parc situé en partie en zone humide, aménagement d'un sentier piétonnier proche d'une zone humide, acquisition / restauration et aménagements pédagogiques sur une zone humide ;
- L'accompagnement de 6 communes, 1 communauté urbaine, 1 communauté de communes et 1 association foncière pour des conseils sur la gestion des plantes aquatiques en cours d'eau, des conseils sur la gestion d'un fossé et des eaux pluviales la restauration de berges de cours d'eau, la réalisation de pré-diagnostic de cours d'eau, la procédure réglementaire pour des travaux illégaux en cours d'eau, l'élaboration d'un PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) d'un cours d'eau, l'élaboration d'un programme d'actions de restauration de cours d'eau pour 2022, la participation aux réflexions sur les projets d'aménagement d'un cours d'eau en secteur urbanisé, la sensibilisation sur le fonctionnement de cours d'eau et identification des contraintes locales et de leurs impacts potentiels dans le cadre d'un projet d'aménagement de cours d'eau et gestion des inondation ;
- L'accompagnement d'une commune sur la gestion de coulées de boues ;
- Le suivi d'une étude de gestion des eaux pluviales réalisées par une communauté urbaine ;
- La participation au comité de pilotage de la cellule érosion de la chambre d'agriculture de la Marne.

➤ Animation, communication du SIABAVES

• Zones humides

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation des élus en 8 conférences de territoires (soit 123 communes) de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur les zones humides, en partenariat avec le PNR de la Montagne de Reims : définition et critères des zones humides, fonctionnalités et services rendus, cartographie des zones humides du territoire, possibilité d'actions des élus pour la préservation et restauration de ces milieux, présentation de l'appui technique existant ;
- Transmission de données sur les zones humides aux collectivités (communauté urbaine, communes, deux communautés de communes) ;
- Participation au renouvellement de la charte du PNR de la Montagne de Reims (diagnostic du territoire et stratégie) ;
- Visite avec des élus d'un marais communal en gestion par le CEN Champagne-Ardenne et d'une ancienne pisciculture réhabilitée en zone humide avec une restauration de rivière (commun avec la partie Rivières) ;
- Création d'un article commun sur les zones humides, pour 10 communes, à inclure dans les bulletins municipaux.

• Rivières

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation des élus en deux conférences de territoire (soit 23 communes) et en Conseil d'Orientation de la CU du Grand Reims (soit 20 communes), sur la thématique des rivières ;
- Information sur l'étude PPRE de la Vesle et des principaux objectifs de cette étude auprès de sociétés de pêche de la Vesle amont ;
- Participation au renouvellement de la charte du PNR de la Montagne de Reims (diagnostic du territoire et stratégie) ;
- Accompagnement de la communauté Urbaine du Grand Reims dans la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone : participation aux ateliers « qualité et vie et résilience » ;
- Sensibilisation sur le fonctionnement d'un cours d'eau et les caractéristiques de bon état des riverains de cours d'eau lors d'appels ou de réunions de chantier ;
- Trois animations scolaires sur l'écosystèmes rivière, le cycle de l'eau et le changement climatique, en partenariat avec la Fédération de pêche de la Marne, la Fédération de Chasse de la Marne et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

- Communication générale

Le SIABAVES a envoyé trois newsletters en 2021, mis à jour régulièrement son site internet. La rédaction d'un livret / guide de bonnes pratiques pour les riverains de cours d'eau a été amorcée.

4. La Gestion des milieux aquatiques et humides

Une partie des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sont réalisés avec l'assistance technique de la cellule rivière du Conseil départemental de la Marne.

Le SIABAVES a signé une convention de gestion de l'entretien et des études de la rivière Py à la Communauté de Communes de la Région de Suippes pendant la durée de la DIG ainsi que pour la constitution d'un groupement de commande pour les études et travaux de restauration de cette rivière.

4.1. Les Déclarations d'Intérêt Général pour la gestion des rivières

Pour la Vesle, le renouvellement de la DIG obtenu le 10 août 2017, permet de réaliser les travaux d'entretien et de restauration jusqu'au 09 août 2022.

Afin d'établir un nouveau programme de travaux reconnu d'intérêt général, le SIABAVES a recruté un bureau d'études (FLUVIAL IS) pour mettre à jour l'état des lieux du cours d'eau, proposer des scénarii de travaux et un programme sur les 10 prochaines années.

Une demande de prolongation du DIG pour 1 an a été déposée en juillet 2021 auprès de la DDT de la Marne.

Pour la Suippe, la DIG obtenu le 15 juin 2015 a été renouvelée le 24 juin 2020, permettant de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration jusqu'au 23 juin 2025.

Pour la Prosne, la DIG relative aux travaux d'entretien et de restauration a été obtenue le 26 février 2020 pour une durée de 5 ans.

Pour la Py, le dossier de demande de DIG relative aux travaux d'entretien et de restauration a été déposé par la Communauté de Communes de la Région de Suippe sur l'ensemble du linéaire de la rivière.

4.2. Les travaux de la Vesle

4.2.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été les suivants :

- de Breuil-sur-Vesle à Courlandon

Quelques chiffres :

Période d'intervention : décembre 2021

Linéaire concerné : 5800 ml de rivière

Montant des travaux : 21 720,00 € TTC.

- Du moulin de Vrilly au stade Auguste Delaune à Reims

Quelques chiffres :

Période d'intervention : janvier 2022

Linéaire concerné : 5000 ml de rivière

Montant des travaux : 5 628,60 € TTC.

La lutte contre le Renouée du Japon a consisté à faucher ou à arracher les tiges quand la surface est inférieure à 2 m², de manière répétitive afin de l'épuiser et limiter ainsi sa prolifération.

Quelques chiffres :

Communes concernés : Somme Vesle / Courtisols / Sept Saulx / Reims / Saint-Brice-Courcelles / Muizon / Jonchery sur Vesle / Fismes / Bazoches et Braine.

Nombre de passages : 2

Période d'intervention : mai à septembre 2021

Surface traitée : 10 050 m²

Montant des travaux : 4 470 € TTC

Depuis le traitement de la renouée en 2013, il est constaté une diminution des zones, des surfaces à traiter et du nombre de passage.

Des travaux d'urgence ont été nécessaires à plusieurs reprises dans différents secteurs

Quelques chiffres :

Communes concernées : de Sept-Saulx à Condé/Aisne

Période d'intervention : janvier à décembre 2021

Nbre de jours d'intervention : 10 jours

Montant des travaux : 30 233,70 € TTC

Le faucardage n'a pas été réalisée cette année compte-tenu des conditions climatiques ayant généré qu'un développement limité des herbiers.

4.2.2. Les travaux de restauration

La création de frayères à Reims et Saint-Brice Courcelles

Nature des travaux : amélioration de la connexion, ouverture de la végétation, désencombrement du bras et création de radiers.

Lot N°1 : création d'une frayère en amont des transports Durand à Saint-Brice Courcelles.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 450 ml

Période d'intervention : novembre 2021

Coût total : 8 674,80 € TTC

Lot N°2 : création d'une frayère en amont du pont de l'avenue de Champagne

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 450 ml

Période d'exécution : novembre 2021

Montant des travaux : 11 041,44 € TTC

Restauration des berges et diversification des écoulements sur le bras de Vesle « Manoël Pinto »

Nature des travaux : création de sinuosités du lit du cours d'eau par l'implantation d'épis et de banquettes, la mise en place de déflecteurs et de roches de diversification, la création de puits de lumière

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 911 ml

Période d'intervention : octobre à décembre 2021

Coût total : 75 751,50 € TTC

Amélioration du potentiel écologique du Fossé Collard

Nature des travaux : création de micro-habitats sous forme de zones plus larges, favorables pour le brochet, et de mares non connectées au cours d'eau, d'avantages favorables aux amphibiens.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 400 ml

Période d'intervention : fin septembre à début octobre 2021

Coût total : 5 803,44 € TTC

Renaturation de la Vesle à Merfy et Champigny – phase 1

Nature des travaux : dévégétalisation des berges

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1600 ml

Période d'intervention : fin août à début septembre 2021

Coût total : 8 304,00 € TTC

4.3. Les travaux de la Suippe

4.3.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés de l'amont à l'aval d'Auberive.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 5 000 ml

Période d'intervention : octobre 2021

Montant des travaux : 15 583,53 € TTC.

La lutte contre le Renouée du Japon, effectuée de la même manière que sur la Vesle, a concerné le secteur entre Bétheniville et Bazancourt.

Quelques chiffres :

Nombre de passages : 2
Période d'intervention : avril, juin 2021
Surface traitée : 414 m²
Montant des travaux : 678,43 € TTC

Bilan du fauchage	2015	2016	2017	2018	2019	2020
m ²	104	84	58	196	235	185
rq			Dû au gel	Trop tardif	Trop tardif	

Les travaux d'urgence ont été nécessaires à plusieurs reprises dans différents secteurs.

Quelques chiffres :

Communes concernées : d'Auberive à Condé/Suipe
Période d'intervention : janvier à décembre 2021
Nbre de jours d'intervention : 6
Montant des travaux : 19 173,29 € TTC

4.3.2. Les travaux de restauration

Restauration des berges et diversification des écoulements de la rivière à Boulton/Suipe

Nature des travaux : mise en place d'épis et de banquettes, réalisation de plantations.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 530 ml
Période d'intervention : fin août à fin novembre 2021
Montant des travaux : 82 052,40 € TTC.

Restauration des berges et diversification des écoulements de la rivière Pontfaverger-Moronvilliers

Nature des travaux : mise en place d'épis et de banquettes, réalisation de plantations.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 300 ml
Période d'intervention : mi-août à fin août 2021
Montant des travaux : 18 591,00 € TTC

4.4. Les travaux de la Prosne

4.4.1. Les travaux d'entretien

Des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le tronçon du château d'eau au pont n°5 de la commune de Prosnes.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné 1 500 m
Période d'intervention : septembre 2021
Montant des travaux : 3 552,00 € TTC.

4.5. Les travaux de la Py

En l'absence de DIG, les travaux d'entretien courant et les travaux de restauration ont été reportés à l'année 2022.

4.6. Les zones humides

4.6.1. La définition de la stratégie

Avant de mener des actions sur les zones humides, une définition de la stratégie d'intervention a été élaborée par le SIABAVES. Cette étude, réalisée à l'échelle des masses d'eau superficielle, a fait l'objet de réunions et d'échanges entre les partenaires (Conservatoires d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et des Hauts-de-France, Parc

Naturel Régional de la Montagne de Reims, Agence de l'Eau Seine-Normandie), ainsi que du travail de terrain pour améliorer les connaissances sur certaines zones humides.

L'élaboration de la stratégie s'est basée sur plusieurs points :

- L'inventaire des zones humides réalisé par le SIABAVES, avec la détermination des niveaux de fonctionnalités des zones humides, l'inventaire et le travail de hiérarchisation des zones humides du PNR de la Montagne de Reims ;
- Détermination des enjeux des masses d'eau et fonctionnalités des zones humides retenues : enjeu étiage / fonction de soutien d'étiage, enjeu qualité de l'eau / fonction d'épuration, enjeu biodiversité / support de biodiversité, enjeu érosion-ruissellement / protection contre l'érosion-ruissellement, enjeu inondation / fonction de régulation des crues ;
- Différents critères : état écologique des masses d'eau, niveau de fonctionnalités des zones humides, enjeux, importance de présence de zones humides, gestion actuelles des zones humides et actions en cours ou en projet, contexte local (dégradation, foncier...), leviers d'actions, état des connaissances.

Cette étude s'est conclue par la réalisation d'un rapport écrit sur la stratégie zones humides et d'une carte de priorisation des masses d'eau.

4.7. Les inventaires

Des inventaires ont été menés pour :

- le suivi post-travaux sur le site de Macô aval avec un suivi des odonates par le CEN Champagne-Ardenne
- le suivi avant-travaux sur le site de Macô amont avec des inventaires botaniques par le CEN Champagne-Ardenne et des indices biologiques par l'entreprise Sciences Environnement.

Ils permettent d'évaluer l'impact de ces travaux, des indicateurs adaptés sont mis en place avant et après les interventions

4.8. Autres missions

4.8.1. La démoustication

L'étude de localisation des gîtes larvaires a été réalisée sur 34 communes. Après accord des communes concernées, le traitement aérien de démoustication a été effectué au mois de mai sur une surface de 352,50 hectares.

4.8.2. La dératisation

Les berges de la Vesle sont fortement déstabilisées dans de nombreux secteurs.

Afin de limiter les risques de dégradation des berges, le SIABAVES fait réaliser une campagne de dératisation.

La campagne de dératisation 2021 a été menée en 2 campagnes :

- En avril et mai avec 32 prises sur les secteurs de Somme-Vesle à Courtisols, de Beaumont/Vesle à la prise d'eau de Sept-Saulx, de Prunay à Beaumont/Vesle, de Prunay au pont de la D944.
- A l'automne, 2 semaines de campagne ont été réalisées.

4.8.3. Les outils de communication

Afin de valoriser ces opérations et de convaincre les propriétaires riverains d'accepter la réalisation de telles opérations sur leurs parcelles, le SIABAVES réalise des films courts présentant les sites avant et après travaux. Ils permettent ainsi de visualiser l'évolution du milieu et l'intérêt de ce type d'opérations.

Les films seront montés à partir de vidéos réalisées par drone. Les 3 prises de vues effectuées en 2021, concernent :

- le site de JONCHERY/VESLE : un 1^{er} film sera déjà monté juste après travaux puis un 2^{ème} un an après travaux et enfin un 3^{ème} film 3 ans après travaux.
- le site de CHAMPIGNY : les travaux se feront en 3 phases et un film sera monté à chaque fin de phase de travaux.
- Le site de TRIGNY – MUIZON : 2 prises de vues avant travaux et après travaux ont été réalisées en 2019 et 2020. Elles ont été complétées par une nouvelle prise de vues à n+1 pour évaluer l'évolution du site.

5. Les finances

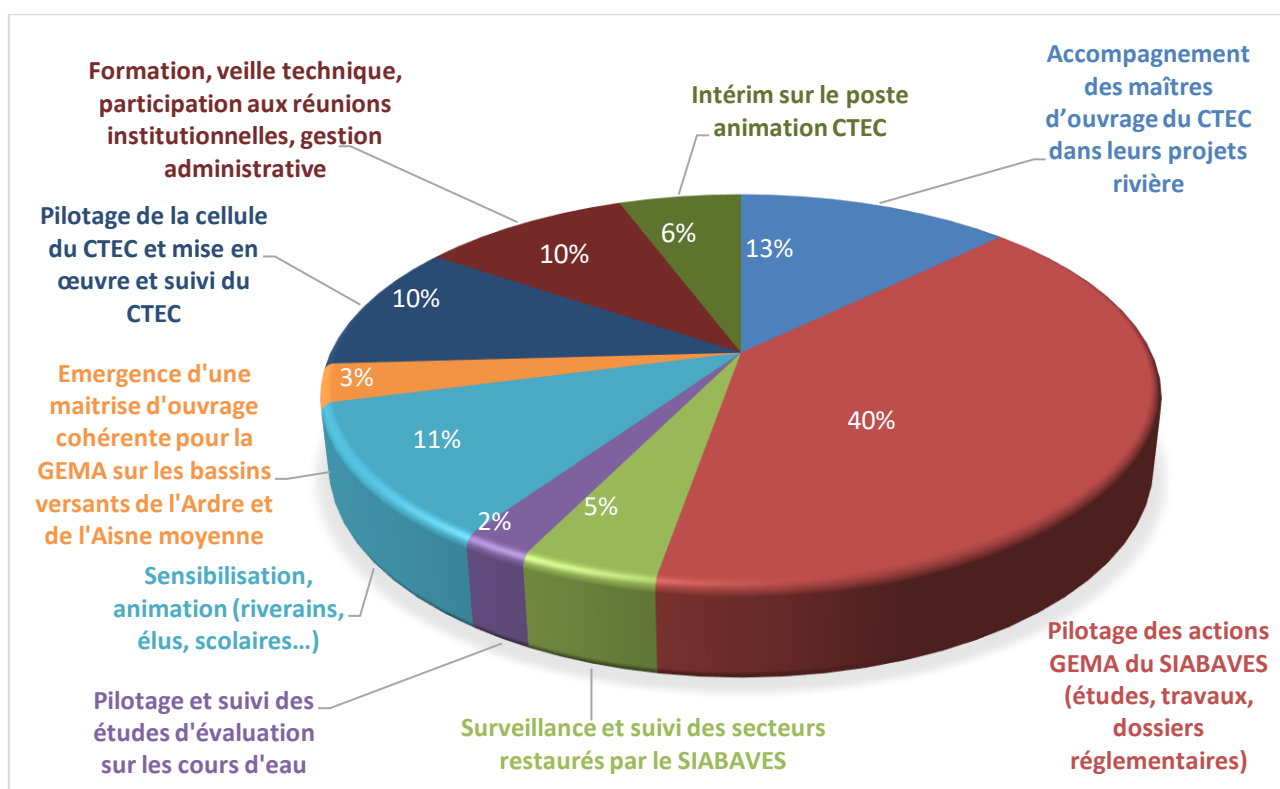
5.1. Le financement des postes et des projets

5.1.1. Les postes

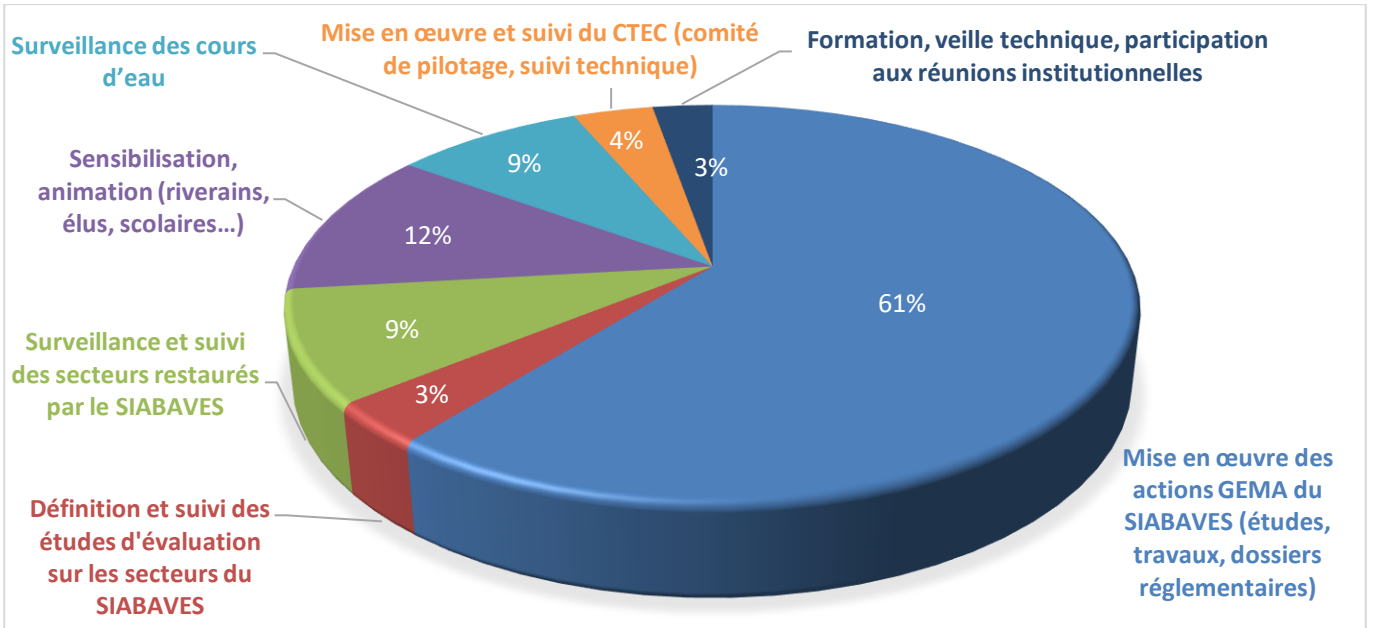
	ETP		AESN		Région Grand Est		SIABAVES	
		taux	montant	taux	montant	Taux	montant	
Animatrice SAGE	0,5			20%	4 300 €	80%	17 200 €	
Animatrice CTEC	0,5	50%	14 040 €			50%	14 040 €	
Animatrice zones humides / érosion	1	80%	48 064 €			20%	12 016 €	
Animatrice rivières / coordination CTEC	1	50%	88 850 €			50%	88 850 €	
Technicien rivières	1							
TOTAL			150 954 €		4 300 €		132 106 €	

Répartition des temps de travail par poste :

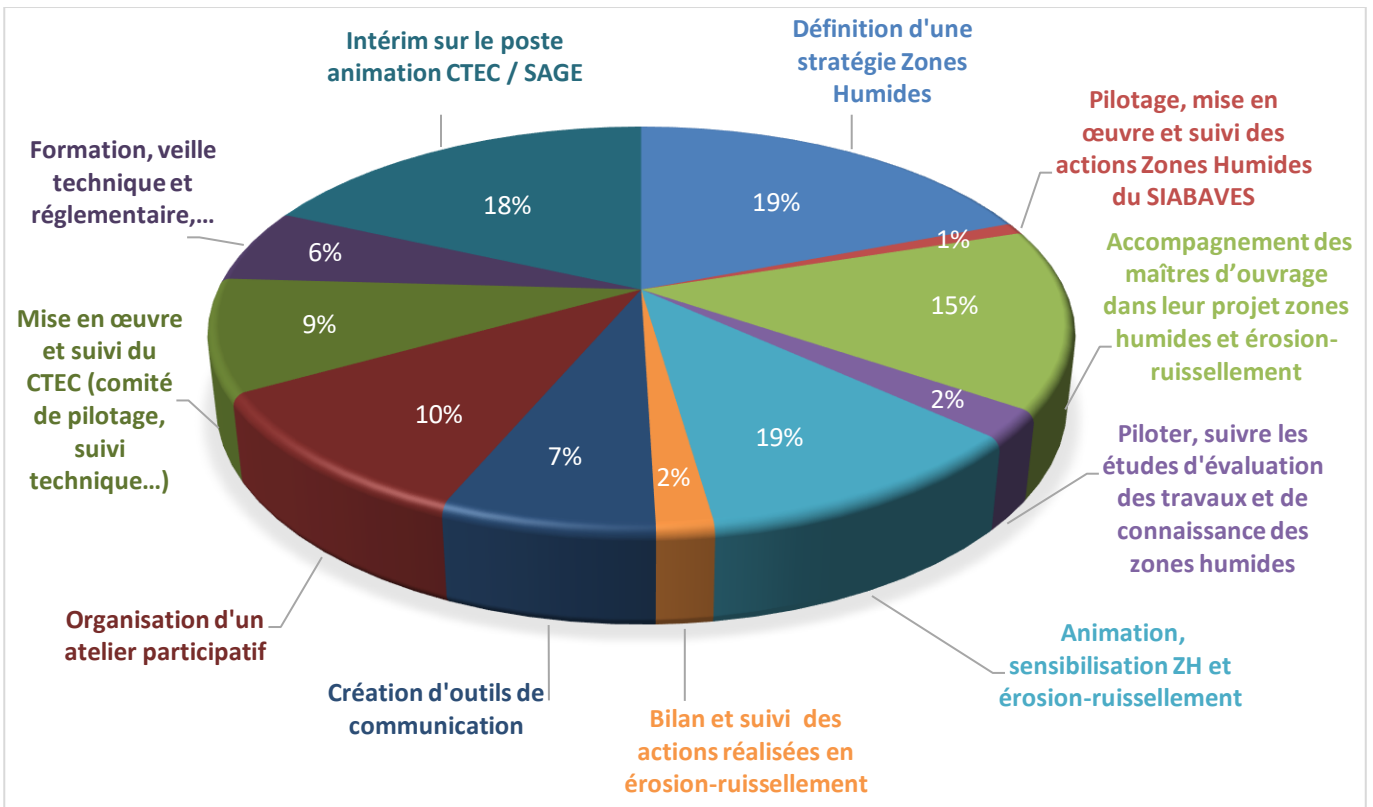
- Poste Animatrice rivières / coordination CTEC :



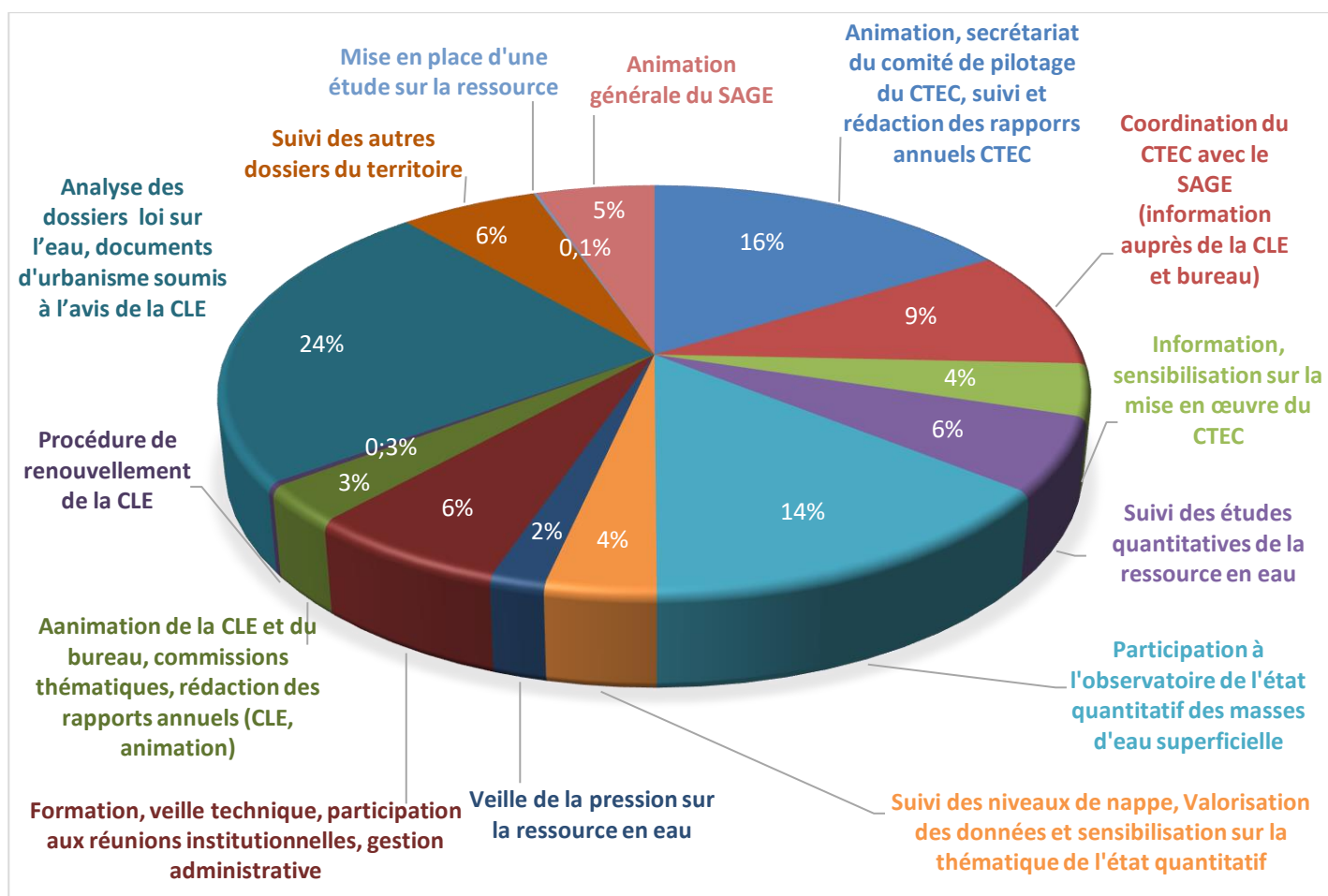
- Poste Technicien rivières :



- Poste Animatrice Zones Humides – Erosion / ruissellement :



- Poste Animatrice CTEC / SAGE :

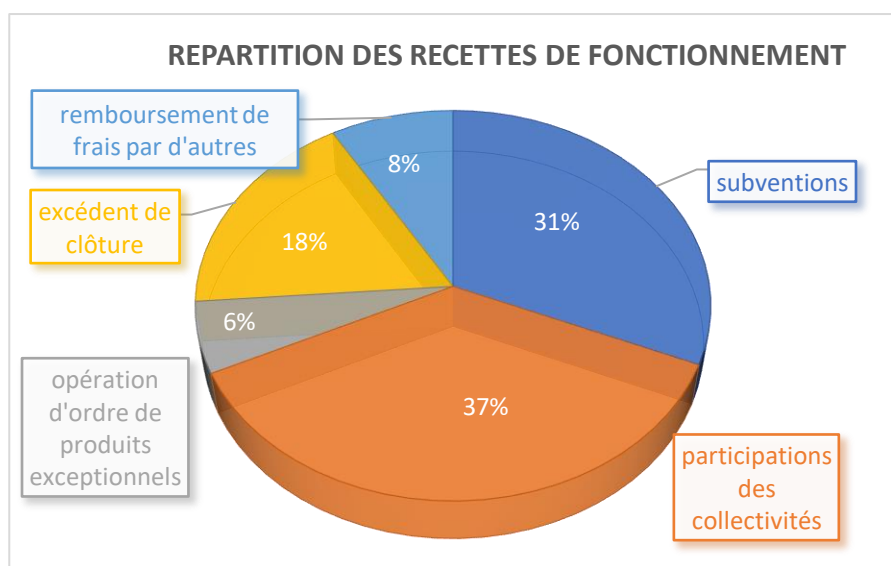
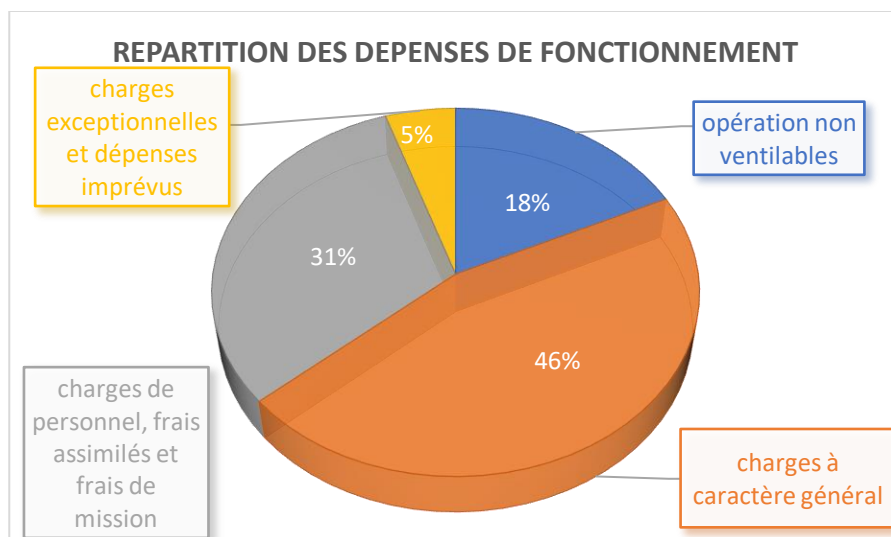


5.1.2. Les projets

	Conseil départemental de la Marne		AESN		SIABAVES	
	taux	montant	taux	montant	Taux	montant
Entretien de rivières	30%	28 313 €	40%	26 244 €	52%	58 693
Restauration de rivières			80%	247 839 €	20%	61 959 €
Inventaires			80%	10 018 €	20%	2 504 €
PPRE Vesle			80%	56 000 €	20%	11 200 €
Outils de communication			80%	8 314 €	20%	2 078 €
TOTAL		28 313 €		248 415 €		136 434 €

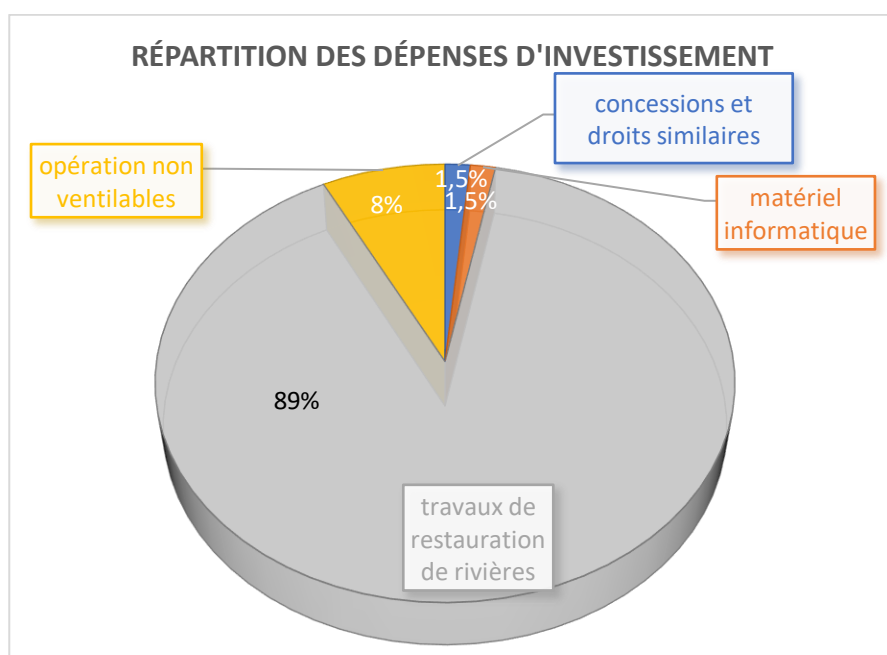
5.2. Le budget

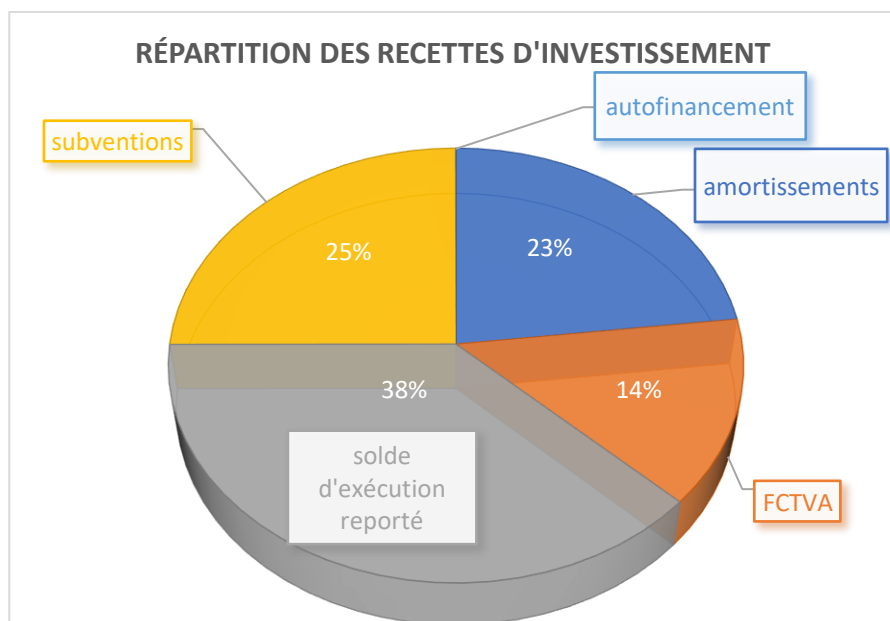
5.2.1. La section fonctionnement



5.2.2. La section investissement

Les dépenses et recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :





5.3. Le compte administratif

OBJET	SECTION		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
I - RESULTATS DE CLOTURE			
<i>Excédent 2020 résultat à la clôture)</i>	<u>246 522,88</u>	<u>148 161,51</u>	<u>394 684,39</u>
- Recettes 2021	385 363,87	622 943,72	1 008 307,59
Total général des recettes	385 363,87	622 943,72	1 008 307,59
- Dépenses 2021	276 177,50	588 254,56	865 296,06
- Excédent de clôture	109 186,37	34 689,16	143 875,53
II - SITUATION FINANCIERE GENERALE			
ACTIF :			
a) Excédent de recettes	109 186,37	34 689,16	143 875,53
b) Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	109 186,37	34 689,16	143 875,53
PASSIF :			
a) Restes à réaliser	0	0	0
b) Adaptations de crédits	0	0	0
TOTAUX	0	00	00
DISPONIBILITES	355 709,25	182 850,67	538 559,92

Le total d'excédent de recette, arrêté à la clôture de l'exercice 2021 est de 143 875,53 €.

5.4. Les marchés

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés attribués au cours de l'année 2021.

N°	OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT TTC (€)
SIABAVES 20-09	Renaturation de la Vesle à JONCHERY-SUR-VESLE	26/02/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	49 553,23 €
SIABAVES 21-01	travaux de restauration de berges et de diversification du milieu de la rivière Suipe lot1 : BOULT SUR SUIPE	08/04/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	82 050,00 €
	travaux de restauration de berges et de diversification du milieu de la rivière Suipe lot2 : PONTFAVERGER	08/04/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	18 591,00 €
SIABAVES 21-02	travaux de restauration de zone humide sur la rivière Vesle lot1 : SAINT BRICE COURCELLES	26/03/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	8 674,80 €
	travaux de restauration de zone humide sur la rivière Vesle lot2 : REIMS secteur 3 rivières	26/03/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	11 041,44 €
SIABAVES 21-03	travaux de restauration de berges et de diversification du milieu de la rivière Vesle : CORMONTREUIL	26/03/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	75 835,50 €
SIABAVES 21-04	travaux d'entretien de la Prosne 2021	12/04/2021	TECHNIGAZON	54700	3 186,00 €
SIABAVES 21-06	Réalisation de campagnes biologiques pour les travaux de restauration 2021	12/04/2021	SCIENCES ENVIRONNEMENT	25000	10 632,00 €
SIABAVES 21-07	Amélioration du potentiel écologique du Fossé Collard	06/04/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	5 893,44 €
SIABAVES 21-08	Renaturation de la Vesle sur les communes de MERFY et de CHAMPIGNY	15/04/2021	FORETS ET PAYSAGES	59330	85 059,50 €